

Université d'Orléans – centre de Bourges
L 2 droit, semestre 3 – année 2025
Droit de la responsabilité civile – R. Rolland

Ce cours (avec les travaux dirigés, ainsi que les annales d'examen) est également accessible sur le site celine de l'université d'Orléans :

<https://celene.univ-orleans.fr/course/view.php?id=5555>

Plan de cours :
droit de la responsabilité civile

Introduction au droit de la responsabilité civile

§1er/ Le schéma général de la responsabilité civile

I/ Les conditions de la responsabilité

1/ L'accident : un fait juridique modifiant la réalité matérielle

2/ L'imputation : la désignation du responsable de l'accident

a/ L'identification du pouvoir pertinent sur le fait accidentel : pouvoir proche ou lointain

b/ La technique d'imputation : à faute, à risques

3/ La causalité : le rattachement entre l'accident et le dommage

4/ Le dommage subi par la victime

a/ La consistance du dommage réparable : les atteintes légalement consacrées

b/ La « lésion d'un intérêt légitime juridiquement protégé » : la distinction entre dommage réparable et irréparable

II/ L'effet de la responsabilité civile : l'indemnisation

1/ L'exigence constitutionnelle d'indemniser : une obligation nécessaire mais quelconque

a/ Le principe constitutionnel de responsabilité civile

b/ L'obligation civile de réparer : une obligation soumise au régime général

2/ Le montant de l'indemnisation : le problème de la réparation intégrale

a/ Le principe de la réparation intégrale : l'équivalence entre l'évaluation du dommage et le montant de l'indemnisation

b/ Les dommages-intérêts punitifs : la victime enrichie par l'indemnisation

c/ L'indemnisation partielle : la charge économique limitée pesant sur le responsable

§2e/ Les orientations du droit positif de la responsabilité civile : politiques et économie de la réparation

- I/ La politique de réparation menée dans chaque régime : l'influence des courants de pensée
 - 1/ Le courant de l'autonomie de la volonté : le courant réaliste
 - 2/ Le courant solidariste : le courant réparateur
 - 3/ Le principe de précaution
- II/ Les conflits entre régimes de responsabilité civile : l'économie de la réparation
 - 1/ La qualification de l'accident : accident général ou accidents spéciaux
 - 2/ Les conflits entre les différents régimes de responsabilité : la question de l'option de la victime

Première partie
Le droit commun de la responsabilité civile

chapitre 1er/ La responsabilité délictuelle de droit commun

section 1ère/ La responsabilité pour faute

§1er/ La faute : le comportement incorrect imputable à son auteur

I/Le comportement incorrect : la violation d'un devoir

- 1/ La faute civile commune : le domaine d'application de l'article 1241 c. civ.
- 2/ La faute civile spéciale : l'exclusion de l'article 1241 c. civ.

II/ L'imputation à faute : le pouvoir de l'auteur du fait personnel

- 1/ Les codificateurs de 1804 : la faute objective
- 2/ L'autonomie de la volonté : la faute subjective
- 3/ Le droit contemporain : le retour à la faute objective

§2ème/ Le domaine d'application de la responsabilité pour faute

I/ Le régime de droit commun : le principe sauf exception

- 1/ L'application de principe du droit commun aux activités quelconques
- 2/ Les activités soumises à un régime spécifique : les régimes dérogatoires hébergés à l'article 1240 c. civ.
 - a/ Le régime des troubles anormaux du voisinage : une responsabilité objective (sans faute)
 - b/ La responsabilité pour abus de droit : un régime autonome au sein de l'article 1240
 - c/ La responsabilité civile pour « abus de la liberté d'expression »

3/ La concurrence entre régime de droit commun et régimes spéciaux : la question de l'option reconnue ou non à la victime

II/ La responsabilité délictuelle de l'article 1240 c. civ. : la réparation des dommages délictuels

- 1/ La responsabilité délictuelle de 1804 : la réparation du dommage délictuel subi par des victimes quelconques
- 2/ La responsabilité délictuelle selon l'autonomie de la volonté : le dommage (délictuel) subi par un tiers
 - a/ La justification de l'exclusion du contractant : la summa divisio
 - b/ L'affirmation de la règle du non-cumul : le refus de l'option
- 3/ La responsabilité délictuelle selon la jurisprudence : l'identification des tiers
 - a/ Le tiers en l'absence de contrat conclu entre la victime et le responsable
 - b/ Le tiers en présence d'un contrat conclu avec le responsable : la question du lien causal entre le contrat et le dommage

section 2ème/ Le lien de causalité

§1er/ La définition de la causalité : les degrés du discernement

I/ La causalité de principe : l'exigence jurisprudentielle d'une causalité « certaine »

- 1/ La causalité certaine : un lien scientifiquement plausible entre l'accident et le dommage
- 2/ La causalité adéquate : un choix moral

II/ Les présomptions légales de causalité : la causalité douteuse

- 1/ Les présomptions (légales) simples de causalité : l'accident présumé
- 2/ Les présomptions irréfragables de causalité : le dommage présumé
 - a/ Les forfaits de réparation : la présomption presque indifférente au dommage effectivement subi
 - b/ Les fictions causales : le dommage nécessaire

§2ème/ Le champ causal : l'onde de choc de l'accident

I/ Le domaine de la causalité de principe : selon la jurisprudence

- 1/ L'admission de la causalité directe comme indirecte
- 2/ Le dommage par ricochet : le dommage subi par une victime indirecte
 - a/ L'admission du préjudice par ricochet : une autonomie relative
 - b/ Les victimes indirectes : les proches de la victime directe

II/ La causalité directe : l'approche réaliste

- 1/ Les applications légales de la causalité directe
 - a/ La causalité directe de l'article 1231-4 c. civ. : un dommage contractuel prévisible
 - b/ La causalité directe dans la responsabilité délictuelle : l'indemnisation limitée
- 2/ Le principe de la causalité directe selon l'autonomie de la volonté
 - a/ L'intensité de l'accident vue par Pothier : l'histoire de la vache malade
 - b/ Le principe de la causalité « immédiate et directe » : l'interprétation de l'article 1231-4 c. civ.

Conclusion de la section 2ème/ Le lien de causalité

Conclusion du chapitre 1er/ La responsabilité délictuelle du fait personnel

chapitre 2ème/ La responsabilité contractuelle de droit commun

section 1ère/ L'imputation de l'inexécution

§1er / L'imputation de l'inexécution simple

I/ L'imputation de l'inexécution simple selon le code civil : une comparaison

1/ L'inexécution : une présomption d'accident

a/ La présomption d'inexécution : la preuve factuelle de l'exécution

b/ L'imputation envers le contractant: à partir de l'inexécution

2/ L'exonération du contractant: la force majeure

a/ Les conditions de la force majeure : la fatalité légalement admise

b/ Les effets de la force majeure : la théorie des risques

II/ L'autonomie de la volonté : la distinction doctrinale entre obligations de moyens et de résultat

1/ L'exposé de la distinction : selon la "nature" de l'obligation

2/ La critique de la distinction entre obligation de moyens et de résultat

III/ La jurisprudence : l'obligation contractuelle de sécurité

1/ L'obligation de moyens : la faute prouvée

2/ L'obligation renforcée de moyens : la faute présumée

3/ L'obligation de résultat : le risque assumé par le débiteur

§2ème/ L'imputation de l'inexécution dolosive : la faute prouvée du débiteur

I/ Le dol dans le code civil de 1804 : la faute simple

II/ Le dol selon la doctrine de l'autonomie de la volonté : la faute intentionnelle

III/ Le dol en jurisprudence : théorie et pratique

Conclusion de la section 1ère/ Les imputations de l'inexécution au débiteur

section 2ème/ Le dommage contractuel : les « dommages-et-intérêts »

§1er/ Les dommages-et-intérêts du contractant : les différents types de dommages contractuels subis par le créancier victime

I/ Le dommage contractuel selon le code civil : un dommage spécial

1/ Le dommage prévisible : le silence du contrat

2/ Le dommage prévu : la clause explicite du contrat

3/ Le dommage imprévisible : le dommage délictuel

II/ Le dommage contractuel selon l'autonomie de la volonté

- 1/ Le dommage prévisible : une estimation raisonnable
- 2/ Le dommage prévu : pour tous les dommages subis par le contractant
- 3/ La réparation intégrale : le dol du débiteur

III/ Le dommage contractuel selon la jurisprudence

- 1/ Le dommage prévisible : la liberté d'appréciation des juges
- 2/ Le dommage prévu : le problème de l'obligation contractuelle de sécurité

§2e / L'impact de l'exécution incorrecte du contrat sur les tiers

I/ La chaîne de contrats : le régime de responsabilité applicable au sous-contractant

- 1/ Le silence du code civil de 1804 : l'absence d'action directe ?
- 2/ L'autonomie de la volonté : l'action directe contractuelle
- 3/ La jurisprudence : l'histoire mouvementée de l'action directe

II/ La responsabilité délictuelle du contractant envers les tiers

- 1/ Le code civil : la responsabilité délictuelle du contractant fautif
- 2/ L'autonomie de la volonté : la faute commise par le contractant
- 3/ La jurisprudence : la responsabilité délictuelle du fait de l'inexécution du contrat

Deuxième partie

Les régimes spéciaux de responsabilité délictuelle

chapitre 1er/ Le risque lié à la garde

section 1ère/ La responsabilité du fait d'autrui

Introduction :

- Les théories en présence
- Les intérêts en présence

§1er/ Les responsabilités spéciales du fait d'autrui

I/ La responsabilité du fait de l'enfant

1/ La responsabilité des parents du fait de leur enfant mineur : la garde

a/ La condition de l'autorité parentale : la garde à temps plein

b/ L'imputation du fait de l'enfant

2/ La responsabilité de l'instituteur du fait de ses élèves : la surveillance

a/ La surveillance de ses élèves par l'instituteur

b/ L'imputation du fait de l'enfant

II/ La responsabilité du commettant du fait de son préposé

1/ Le lien de préposition : le préposé en fonction

2/ Le régime applicable au fait du préposé en fonction

§2ème/ Le domaine de la responsabilité du fait d'autrui

I/ La généralisation du domaine de la responsabilité du fait d'autrui

1/ Le pouvoir de garde

2/ Le pouvoir de surveillance

II/ Les incertitudes du régime de la responsabilité générale du fait d'autrui

1/ L'imputation du fait d'autrui au gardien ou surveillant

2/ L'imputation du fait d'autrui à autrui : l'option de la victime ?

Conclusion de la section 1ère

section 2ème/ La responsabilité du fait des choses

§1er/ Le régime de la responsabilité délictuelle du fait des choses : le régime de droit commun du fait des choses

I/ La garde de la chose : le pouvoir justifiant l'imputation

1/ Les prérogatives exercées par le gardien : la direction et le contrôle d'une chose

2/ Le régime de l'imputation : la théorie du risque

II/ Le fait de la chose : le rôle causal joué par la chose

1/ Les présomptions causales liées au fait de la chose : comportements de la chose et de la victime

2/ La causalité effective : les risques assumés par le gardien et la faute de la victime

§2ème/ Le domaine d'application de la responsabilité délictuelle du fait des choses

I/ La concurrence entre le régime de responsabilité du fait des choses et un autre régime : les options de la victime

1/ La concurrence avec le régime de droit commun

2/ La concurrence avec la responsabilité délictuelle du fait de l'inexécution du contrat

II/ La concurrence entre le régime de droit commun du fait des choses et les régimes spéciaux

1/ L'application exclusive de la responsabilité du fait de l'incendie : l'absence d'option de la victime

2/ Les responsabilités spéciales du fait des animaux et du fait des bâtiments

Conclusion du section 2ème

Conclusion du chapitre 1er

Chapitre 2ème / Les régimes spéciaux du fait de certaines choses

section 1ère/ Les accidents de la circulation

§1er/ Le domaine d'application de la loi de 1985 : une responsabilité délictuelle spéciale

I/ L'accident de la circulation : l'implication d'un véhicule terrestre à moteur

1/ Le véhicule terrestre à moteur : sauf exclusion légale

2/ La notion d'implication : le rôle quelconque joué par le véhicule terrestre à moteur

II/ Les victimes de l'accident de la circulation : des victimes quelconques

1/ L'indifférence du contrat : la conséquence sur le dommage réparable

a/ Le dommage délictuel subi par la victime d'un accident de la circulation

b/ L'exclusion du dommage contractuel : un dommage étranger à la loi de 1985

c/ Le cumul entre loi de 1985 et responsabilité contractuelle

2/ L'application exclusive de la loi de 1985 : le refus de l'option

§2ème/ Le régime applicable aux accidents de la circulation : le risque de circulation assumé par les auteurs d'accident

I/ L'imputation : la désignation des auteurs présumés de l'accident de la circulation

1/ L'imputation multiple : « le gardien ou le conducteur » (art. 2), sauf exception

a/ Le principe de l'imputation multiple : la démultiplication des victimes de l'accident

b/ L'exception établie au profit du préposé : la substitution de l'imputation

c/ L'application combinée de différents régimes : l'adjonction d'imputations

2/ L'imputation de plein droit : la désignation des auteurs de l'accident

a/ La présomption d'accident : du fait de l'implication

b/ Le caractère difficilement réfragable de la présomption d'accident : un risque substantiel de circulation

II/ Les causes d'exonération : la fatalité de circulation, selon la loi de 1985

1/ Le comportement lourdement irresponsable de la victime non conductrice d'un subissant un dommage corporel : la fatalité restreinte de circulation

a/ La faute qualifiée de la victime : la faute intentionnelle ou inexcusable

b/ La causalité exclusive

2/ La faute commise par la victime dans une situation autre : la limitation ou l'exclusion de l'indemnisation

a/ Les victimes par ricochet : la causalité de droit commun

b/ Les victimes conductrices : les dommages que la victime s'inflige à elle-même par sa propre faute

III/ Le recours exercé contre le véritable responsable de l'accident

1/ La fatalité de la circulation : le recours de l'automobiliste contre le non conducteur fautif

2/ L'accident de la circulation : le recours entre co-responsables

Conclusion de la section 1ère

section 2ème/ La responsabilité du fait des produits défectueux

§ 1er / Le régime de la responsabilité du fait des produits défectueux : l'identification des risques couverts et des risques exclus

I/ Le dommage subi par la victime : un dommage délictuel délimité

1/ La définition du dommage : un dommage délictuel subi par une victime quelconque

a/ Le dommage délictuel : une atteinte à la personne et/ou aux biens

b/ Une victime quelconque en droit français : consommateur ou professionnel

2/ Le dommage (délictuel) non réparable : les exclusions assimilées à une fatalité

a/ Le dommage à long terme : le délai de péremption

b/ L'atteinte aux biens : la franchise de 500€

c/ La validité ponctuelle de la clause limitative de responsabilité : en présence d'un dommage matériel subi par un professionnel

II/ Le produit défectueux : le produit atteint d'un défaut de fabrication

1/ La notion de produit : une notion englobante

2/ Le caractère défectueux du produit : le défaut de fabrication

a/ La preuve du défaut du produit : le vice objectif du produit

b/ La présomption de défaut de fabrication : les « circonstances » de l'accident

III/ L'imputation envers le responsable : la responsabilité objective du fabricant professionnel

1/ L'imputation de l'accident : les risques liés à la mise en circulation du produit

a/ La mise en circulation du produit : le déclencheur de l'imputation

b/ L'imputation de plein droit : sauf défaut indécélable

2/ Le responsable : le producteur

a/ Le producteur professionnel et assimilé

b/ L'exclusion des distributeurs : le risque d'insolvabilité et de disparition du fabricant

§2ème / La vocation à l'application du régime : les enjeux de l'option

I/ L'interprétation de l'article 13 de la directive par la Cjue : le rejet de l'option

1/ La nécessité d'interpréter l'article 13 : l'harmonisation opérée par la directive

2/ Le contenu de l'article 13 : « l'option » quand la directive est inapplicable

II/ Le domaine de l'exclusion des autres régimes : la question du filet de sécurité

1/ Le cumul réel : l'option de la victime subissant un double accident

2/ Le concours idéal : un seul et même accident de produit défectueux

a/ L'admission de l'option par les juridictions administratives

b/ Le rejet de l'option par les juridictions judiciaires

Conclusion de la section 2ème

Conclusion du chapitre 2

Conclusion générale